

COMMUNIQUÉ

Les Collectifs Bassines Non Merci 79

Soutien à notre camarade injustement condamné



Le 21/10/25

Le collectif Bassines Non Merci souhaite réagir publiquement à la condamnation prononcée le 14 octobre dernier à l'encontre de l'un de nos camarades, reconnu coupable d'avoir menacé un représentant de la chambre d'agriculture — des faits qu'il conteste formellement. Nous tenons à lui réaffirmer notre pleine solidarité.

Cette lourde décision de justice, rendue plus de deux ans après les faits, repose sur des propos détournés et non prouvés, et s'inscrit dans un climat de criminalisation croissante des mouvements citoyens et de défense du vivant.

À sa demande, aucun comité de soutien n'était présent le jour du procès, par souci d'apaisement et de cohérence avec sa démarche personnelle.

Mais qu'il soit clair que notre absence physique ne signifiait en aucun cas une absence de soutien : nous restons pleinement à ses côtés, aujourd'hui comme hier.

Notre camarade a fait le choix de faire appel de cette condamnation injuste. Nous le soutenons pleinement dans cette démarche.

En réaction à un article partial, **nous invitons chacune et chacun à lire la lettre qu'il adresse aujourd'hui, pour comprendre les faits et pour partager son attachement sincère à la vérité, à la justice et à l'intérêt collectif.**

Nous sommes et resterons à ses côtés quant à la suite des recours qui seront portés.



La lettre de notre camarade



Suite au procès du 14 octobre qui me juge coupable d'avoir menacé un représentant de la chambre d'agriculture et suite à l'article partial paru dans la NR, je souhaite apporter la vérité.

Plus de deux ans après les faits et sans qu'aucun élément supplémentaire n'ait été apporté au dossier, une condamnation lourde, quatre mois de prison avec sursis, a été prononcée à mon encontre. Elle a été fondée sur les seuls propos détournés de deux personnes, et orientée par les divagations stigmatisantes et éloignées des faits de l'avocat de la Société coopérative anonyme de l'eau 79 (références à Sainte-Soline, criminalisation du collectif BNM, critiques des pratiques militantes...) qui a saisi cette opportunité pour réclamer de l'argent.

Pourtant, la plainte déposée à mon encontre avait été retirée et la composition pénale initiale ne prévoyait qu'un stage de citoyenneté.

J'ai refusé cette première peine car elle impliquait la reconnaissance des faits reprochés. Or, je conteste formellement les propos qu'on m'attribue. Je n'ai jamais eu l'intention d'atteindre physiquement ou matériellement la personne qui m'a accusée.

Ce jour-là, suite à la réunion de la Commission Locale de l'Eau, dans la mesure où nous avons été privé-es de la possibilité de nous exprimer, j'ai souhaité m'adresser à des élus que j'avais identifiés. Nous avons échangé sur nos divergences quant à la gestion de l'eau sur le territoire. Étant investi depuis de nombreuses années sur mon canton, je connaissais l'activité et les pratiques agricoles du plaignant et je lui ai signifié, en exprimant mon inquiétude face au modèle agricole qu'il représente. J'ai rajouté que nous ne lâcherions rien, que nous serions toujours présents pour nous informer de leurs décisions et faire part de nos propositions. Je considère en effet que nous sommes toutes et tous concerné-es par cette problématique, d'ailleurs tous les citoyens et toutes les citoyennes financent les infrastructures, pourtant nous sommes toujours écarté-es des espaces où se décide le partage de l'eau.

Aussi, il me semble important de rappeler que durant ces années d'opposition, aucun-e agriculteur, agricultrice ou élu-e n'a subi de violences physiques, alors que des militant-es ou paysan-nes anti-bassines ont été victimes de graves agressions. Pour citer quelques exemples :

- L'agression violente d'un militant de Bassines Non Merci à son domicile (https://www.huffingtonpost.fr/france/article/bassine-de-sainte-soline-enquete-ouverte-apres-la-violente-agression-d-un-militant-dans-les-deux-sevres_210716.html);
- L'agression physique et verbale de la femme d'un administrateur d'une association environnementale ainsi que le saccage de leur maison (<https://www.sudouest.fr/charente-maritime/la-laigne/la-propriete-d-un-responsable-de-nature-environnement-17-saccagee-par-des-agriculteurs-14534994.php>) ;
- La menace de brûler la ferme du co-porte parole de la Confédération paysanne (<https://www.ouest-france.fr/nouvelle-aquitaine/deux-sevres/deux-sevres-bassines-un-collectif-denonce-les-menaces-de-morts-envers-un-eleveur-bocain-57f3642a-b401-11ec-9a24-5bd00f9afaef>).

Étant dans une dynamique d'apaisement, je n'ai pas souhaité la présence d'un comité de soutien lors de mon procès, à l'intérieur comme à l'extérieur du tribunal. Cette absence a été remarquée par le journaliste de la NR, qui a sous-entendu que je n'étais pas soutenu par mes camarades.

Face à l'injustice de ma condamnation, j'ai décidé de faire appel.

Ma motivation est d'œuvrer pour un monde meilleur et plus conscient. Cette décision de culpabilité ne correspond ni aux faits, ni à ma personnalité, ni à mes valeurs.